

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 031-213101181-20181213-D20180806-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-06 – FINANCES – Investissement – Engagement dépenses 2019

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, GACHE Lydie, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIYOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

L'Adjoint aux Finances demande au Conseil de permettre au Maire de mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année 2018, conformément au CGCT.

Il indique que, pour 2018, les dépenses d'investissement budgétisées (hors chapitre 16 emprunts et dettes assimilées) étaient de 8 443 126,20 €. L'autorisation donnée pourrait ainsi s'élever au quart de cette somme, soit 2 110 781,55 € comme illustré ci-dessous :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AUTORISEES POUR DEBUT 2019

Chapitre		Autorisation de crédit 2018
20	Immobilisations Incorporelles	305 932,00
21	Immobilisations corporelles	449 067,25
23	Immobilisations en cours	1 355 782,30

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE l'engagement éventuel de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019 dans les proportions indiquées ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

